

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 9 decembre 2025, 18 H
Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



1. Ouverture de la réunion.

L'heure de début : _____

2. Présents.

Conseil (En personne) :
Council (Virtuelle) :
Council (Absent) :
Greffier :
Personnel :
Autres :

3. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du conseil du 9 decembre, 2025.

Motion 120925.01

Il est résolu que le conseil approuve l'ordre du jour pour la réunion ordinaire du 9 decembre 2025, tel que soumis par le greffier.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

4. Déclaration de conflit d'intérêt.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 novembre, 2025.

Motion 120925.02

Il est résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 novembre 2025, tel que soumis par le greffier.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

6. Correspondence, Presentations, Petitions.

- a) Lettre d'un résident (Wayne Carpenter) concernant les taux d'imposition
- b) Lettre d'un résident (Wayne Carpenter) concernant la planification du CSRK
- c) LGC - Réunions à huis clos : code de conduite et conflits d'intérêts
- d) CSRK – Rapports de octobre sur les déchets, les permis de construire et les permis d'aménagement
- e) CSRK - Permis de construire et d'aménagement délivrés en novembre
- f) Sistema NB – Lettre demandant un soutien (discussion à huis clos)
- g) BLMS – Invitation à participer : Commémoration du Jour du Souvenir acadien.
- h) Dossiers relatifs au plan de lotissement sur Indian Rock Lane (voir point 11.e de l'ordre du jour).

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 9 décembre 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



7. Rapports de la maire et des conseillers.

- a. Maire Tina Beers.
- b. Maire adjointe Karen Campbell.
- c. Conseillère Elaine Warren.
- d. Conseillère Katie Robertson.
- e. Conseiller Billy Flanagan.
- f. Conseiller Mike Robertson.

8. Rapports des comités.

- a. Réunion du Comité d'examen des arrêtés et des politiques : 28 octobre 2025.
- b. Réunion du Comité d'examen des arrêtés et des politiques : 17 novembre 2025.

9. Rapports du personnel et ministériels

- a. Rapport du DG.
- b. Rapport financier.
- c. Rapport sur le développement communautaire.
- d. Rapport sur les loisirs.
- e. Rapport sur les travaux publics.

10. Affaires découlant de la réunion précédente.

- a. PROJET DE ARRÊTÉS B.04.01 : CONCERNANT LES VENDEURS AMBULANTS ET LES MARCHANDS AMBULANTS. Le règlement B.05.01 a été élaboré afin de préciser les règles applicables aux vendeurs ambulants et aux marchands ambulants qui exercent leur activité à Five Rivers.

Motion proposée 120925.03

Il est résolu que le Conseil approuve la deuxième lecture du titre du projet de arrêtés B.04.01 : Concernant les vendeurs ambulants et les colporteurs.

- 1. Autorité
- 2. Objet
- 3. Définitions
- 4. Exigences relatives à la licence et paiement
- 5. Autres règles et paramètres d'exploitation
- 6. Amendes
- 7. Abrogation du arrêtés antérieur
- 8. Date d'entrée en vigueur

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 9 décembre 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



9. Signatures

Moved by _____ | Seconded by _____.

Motion proposée 120925.04

Il est résolu que le Conseil approuve la troisième et dernière lecture visant à promulguer le projet de arrêté B.04.01 : Concernant les vendeurs ambulants et les colporteurs.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

- b. PROJET DE ARRÊTÉS B.05.02 : CONCERNANT LE RÉSEAU D'ÉGOUT. Le arrêté B.05.01 a été modifié afin de mettre à jour les informations relatives aux demandes de permis d'égout, à l'installation d'égouts et aux frais de raccordement.

Motion proposée 120925.05

Il est résolu que le Conseil approuve la deuxième lecture par titre du projet de règlement B.05.02 – Concernant le réseau d'égouts.

1. Autorité
2. Définitions
3. Processus de demande de service
4. Exploitation municipale
5. Raccordement au réseau d'égouts et utilisation de celui-ci
6. Débranchement du réseau d'égouts
7. Réparation et entretien
8. Tarifs, frais, charges, amendes, pénalités
9. Responsabilité
10. Abrogation du arrêté précédent
11. Date d'entrée en vigueur
12. Signatures

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

Motion proposée 120925.06

Il est résolu que le Conseil approuve la troisième et dernière lecture visant à promulguer le projet de arrêté B.05.02 – Concernant le réseau d'égouts.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

11. Nouvelles affaires.

- a. RAPPORT ANNUEL DU CLUB DE CURLING DE KENT (2024)

Motion proposée 120925.07

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 9 décembre 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



Il est résolu que le Conseil des Cinq Rivières accepte le rapport annuel 2024 de Kent Curling, tel que présenté.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

- b. MODIFICATION DE LA POLITIQUE : N° 23-04 : POLITIQUE RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DU PERSONNEL ET DU CONSEIL. Cette politique contient des informations sur les récompenses financières et la reconnaissance accordées au Conseil et au personnel. Elle a été modifiée afin de ne s'appliquer qu'à la reconnaissance du Conseil, l'intégration de la reconnaissance du personnel dans le manuel des ressources humaines étant prévue pour 2026.

Motion proposée 120925.08

Il est résolu que le Conseil approuve les modifications apportées à la politique 23-04, qui supprime le contenu relatif à la dotation en personnel.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- c. PROJET DE RÈGLEMENT A.01.02 : CONCERNANT LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL. Le arrêté A.0A.01 a été modifié afin de mettre à jour les informations relatives aux délibérations du Conseil, notamment les changements apportés à l'ordre du jour des réunions, aux avis publics, à la durée des réunions, aux règles de procédure, à l'adoption des politiques, aux réunions à huis clos, aux réunions électroniques, à l'enregistrement des réunions et aux rôles des élus et du greffier.

Motion proposée 120925.09

Il est résolu que le Conseil approuve la première lecture du règlement modifié A.01 : Concernant les délibérations du Conseil.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

- d. RÉSUMÉ DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT. L'administration a élaboré un document fournissant des informations sur les budgets de fonctionnement pour 2026, y compris les modifications apportées aux taux d'imposition foncière et aux frais d'utilisation, ainsi que le financement relatif des différents domaines (législatif, administratif, services de protection, transports, loisirs et culture, etc.).

Motion proposée 120925.10

Il est résolu que le Conseil accepte de publier le résumé du budget de fonctionnement sur le site Web municipal afin de fournir des informations sur le budget approuvé pour 2026, y compris les modifications apportées aux taux d'imposition foncière et aux frais d'utilisation.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- e. PLAN DE LOTISSEMENT POUR CRÉER UN NOUVEAU LOT SUR INDIAN ROCK LANE.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 9 décembre 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



L'administration et le planificateur principal Elmo Bastarache du KRSC recommandent au conseil municipal d'approuver le plan de lotissement PID 25438300 pour Jardine Properties Ltd., situé du côté sud de Main Street, à Rexton. Le plan prévoit la création d'un nouveau lot sur une route privée existante (Indian Rock Lane).

Motion proposée 120925.11

Il est résolu que le Conseil accepte d'approuver le plan de lotissement pour le PID 25438300 tel que présenté au Conseil.

Proposé par _____ | Appuyé par _____.

- f. RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE. Contrairement à plusieurs autres municipalités du Nouveau-Brunswick, notamment Fredericton, Moncton, Saint John et Riverview, Five Rivers ne dispose pas d'une déclaration officielle de reconnaissance du territoire à lire lors des réunions du conseil et des événements publics. L'administration propose que la déclaration suivante de reconnaissance du territoire soit lue lors des réunions du conseil et des événements publics de la municipalité.

« Five Rivers tient à reconnaître que nous sommes présents sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq. Ce territoire est couvert par les traités de paix et d'amitié que les Welastekwiyik et les Mi'kmaq ont conclus pour la première fois avec la Couronne britannique en 1726. Ces traités reconnaissent leur titre et établissent les règles de ce qui allait devenir une relation durable entre les nations. Five Rivers a l'intention de travailler en collaboration avec les communautés autochtones afin d'assurer le développement de notre territoire de manière respectueuse et responsable. »

Motion proposée 120925.12

Il est résolu que le Conseil accepte de lire la déclaration de reconnaissance territoriale telle que présentée lors de toutes les réunions du Conseil et de tous les événements publics organisés par la municipalité.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

12. Réunion à huis clos.

Motion 120925.13

D'entrer dans une session à huis clos.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

- a. Loi sur la gouvernance locale, article 68(1)(f), informations concernant les avis juridiques ou les conseils fournis à l'administration locale par son avocat ou les communications privilégiées entre l'avocat et son client dans le cadre des affaires de l'administration locale.

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR

Le 9 décembre 2025, 18 H

Bureau Municipal, 82, rue Main, Rexton, NB, E4W 5N4



- b. Loi sur la gouvernance locale, article 68(1)(c), informations susceptibles d'entraîner une perte ou un gain financier pour une personne ou l'administration locale, ou de compromettre des négociations menant à un accord ou à un contrat.
- c. Loi sur la gouvernance locale, article 68(1)(c), informations susceptibles d'entraîner une perte ou un gain financier pour une personne ou l'administration locale, ou de compromettre des négociations menant à un accord ou à un contrat.

Motion 120925.14

Pour quitter la séance à huis clos et revenir à la séance publique.

Proposée par _____ | Appuyée par _____.

13. Dates des prochaines réunions.

- a. Réunion ordinaire du Conseil : 13 janvier 2026.

14. Adjournment.

Motion 120925.15

De lever la réunion du conseil.

Proposée par : _____ | Appuyée par : _____.